

Avis de course



La Trinité Cowes by Actual

Départ le 3 juillet 2022

Inscription avant le 23 juin 2022

Organisée par la **Société Nautique de La Trinité sur Mer** avec le concours du **RORC**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 Règles

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)

1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en **Annexe 3**.

1.3 Les règlements fédéraux

1.4 La partie B section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil. (Entre 22h15 et 06h30 locales pour la durée de l'épreuve)

1.5 Les RSO (Réglementation Spécifique Offshore) 2022- 2023 - Épreuve de **catégorie 3** avec radeau.

1.6 Tous les bateaux devront être équipés de l'AIS Transpondeur (récepteur et émetteur)

1.7 Tous les concurrents en double devront porter une balise personnelle AIS avec GPS.

1.8 La Trinité Cowes est inscrite au calendrier du RORC coef 1.

1.9 En cas de traduction de ces Instructions de course, le texte français prévaudra.

2 Instructions de course (IC)

Les IC seront disponibles à partir du samedi 2 juillet 2022.

3 Communication

3.1 Tableau officiel

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.snt-voile.org.

Toutes les informations affichées sur le tableau officiel seront diffusées simultanément sur le **groupe Telegram** « *La Trinité Cowes by Actual 2022 Officiel* » mis en place à partir de début juillet.

4 Admissibilité et inscriptions

4.1 La régates est ouverte à :

4.1.1 **Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème ou 3ème catégorie de navigation ou équivalent.**

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240 applicable depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.1.2 **Tous les bateaux, IRC Equipage, IRC Double, IMOCA, Class 40, Multicoque d'une longueur minimum de 30 pieds (classes admises à la course Cowes Dinard).**

4.1.3 **Pour les voiliers ne possédant pas de certificat de jauge IRC, l'UNCL pourra délivrer un certificat IRC SER (Single Event Rating).**

4.2 **Les bateaux admissibles doivent s'inscrire et payer en ligne sur le site de la SNT au plus tard le 23 juin 2022.**

Passé ce délai, le nombre d'inscriptions supplémentaires sera limité au nombre de balises disponibles.

4.3 **Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :**

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Si nécessaire, le certificat de jauge ou de conformité
- L'attestation sur l'honneur de matériel de sécurité complétée et signée.

4.4 **Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :**

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- Si nécessaire, le certificat de jauge ou de conformité
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- L'attestation sur l'honneur de matériel de sécurité complétée et signée.

4.5 **Pour les concurrents naviguant en double, au moins l'un des deux équipiers doit avoir suivi une formation « Survie World Sailing ».**

5 Droit à payer

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant	Balise	Total
Toutes classes	320 €	100 €	420 € *

* Le tarif inclut deux nuits dans la Marina de Cowes Yacht Haven et deux places au dîner au Club House du RORC (place supplémentaire 25 £)

6 Programme

6.1 Samedi 2 juillet 2022 :

De **14h00 à 18h00** : accueil des équipages à la SNT, confirmation des inscriptions, contrôles de jauge et des équipements de sécurité, remise des instructions de course et des pavillons

6.2 Dimanche 3 juillet 2022

De **09h00 à 11h00** : accueil des équipages à la SNT, confirmation des inscriptions, contrôles de jauge et des équipements de sécurité, remise des instructions de course et des pavillons

14h00 : Briefing sécurité, parcours et organisation, à la SNT

Présence obligatoire du skipper ou de son représentant, **Émargement**

18h00 Premier signal d'avertissement

Détail des séries diffusé par avenant avant le briefing

Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.3 Jeudi 7 juillet 2022

Au Club House du RORC, Cowes

19h00 Dîner des équipages et proclamation des résultats.

7 (DP) Publicité de l'épreuve

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

8 Parcours

8.1 Le parcours sera de type semi-hauturier, route directe environ 350 milles.

Détails en **Annexe 2**.

9 Système de pénalité

La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

10 Classement

10.1 Un classement sera effectué par catégorie.

11 Place au port

11.1 La Trinité-sur-mer

Accueil gratuit du **1er au 3 juillet** au port de la Trinité-sur-Mer pour toute demande autre, prendre contact avec la Capitainerie de la Trinité-sur-mer au **02 97 55 71 49**

11.2 Cowes

Deux nuits gratuites à la Marina de Cowes Yacht Haven

Pour les Multicoques et pour les Monocoques de plus de 55 pieds contacter la SNT.

12 Protection des données

12.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, l'AO et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13 Etablissement des risques

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14 Prix

La remise des prix aura lieu lors du dîner au Club House du RORC. (Deux places comprises dans l'inscription, **25 € l'assiette supplémentaire**).

Annexe 1 - Communication Radio

Modification à la RCV 41 : Aide extérieure

Les bateaux sont autorisés à communiquer (téléphone ou autre) et recevoir des informations météo, information sur la course et communication avec l'organisation et la presse...

Les concurrents de **La Trinité Cowes by ACTUAL** sont autorisés à acquérir uniquement les données météorologiques suivantes :

- Images provenant de satellites d'observation.
- Cartes d'observation et de prévision.
- Fichiers numériques de données.

L'accès à ces informations numériques ou graphiques n'est autorisé que :

Si elles sont accessibles, à titre gratuit ou payant, à l'ensemble des concurrents, sans qu'aucune exclusivité ne puisse exister entre un fournisseur de données et un concurrent ou groupe de concurrents.

et

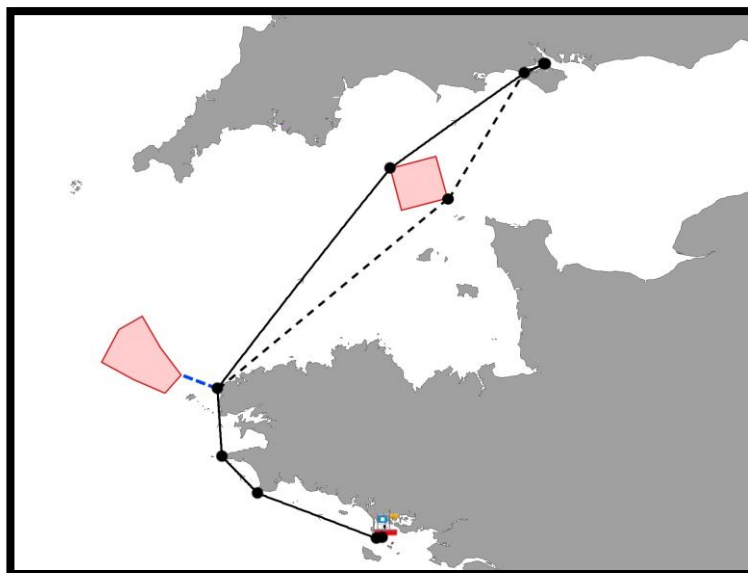
Si leur contenu est "brut", c'est-à-dire tel que publié par les organismes météorologiques, et non modifié, préparé ou expertisé pour un concurrent ou un groupe de concurrents.

Le routage n'est pas autorisé, on entend par "routage" toute intervention extérieure visant à donner un avantage à un bateau.

Annexe 2 – Parcours

Le parcours de base de **La Trinité Cowes by ACTUAL** est défini ci-dessous

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| • Départ | |
| • Phare de la Teignouse | À contourner et à laisser à tribord |
| • Tourelle de la Plate (Raz de Sein) | À contourner et à laisser à tribord |
| • Phare du Four | À contourner et à laisser à tribord |
| • Phare des Needles et île de Wight | À contourner et à laisser à tribord |
| • Ligne d'arrivée | À franchir d'ouest en est |



Annexe 3 - Prescriptions FFVoile

Racing Rules of Sailing 2021-2024

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVOILE Prescriptions
Applying when no international jury is designated on the event

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>